

Numéro 104 - 16 juin 2021

CTL du 16/06/2021

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration:

Mme GOUBERT, M. JOUVE, M RAYMON, M PAILLET

Représentants des personnels :

<u>CGT-Finances Publiques</u>: M.BRUN (T), M.VEYLET (T), Mme LASSERRE (S)

FO Finances Publiques: Mme BOURGADE (T), M. DEJOU (T)

Solidaires Finances Publiques: M. LAROUSSINIE (T), M SERRE (T)

Secrétaire : Mme CABANNE – secrétaire -adjoint : M. LAROUSSINIE (Solidaires)

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10 heures.

Solidaires Finances publiques fait lecture de sa déclaration liminaire.

La CGT Finances publiques, concernant le stress des collègues engendré par le management agressif de certains chefs de service, appuie l'intervention de Solidaires Finances Publiques. La CGT Finances publiques considère en effet que certains chefs de service dépassent très largement les limites d'un management « normal » et demande à la direction d'intervenir.

I – Budget prévisionnel 2021 (pour avis)

Sans modification apportée par la direction, les organisations syndicales ont voté encore une fois unanimement contre.

II - Modification des horaires d'ouverture du SPFE (pour avis)

Sans modification apportée par la direction, les organisations syndicales ont voté encore une fois unanimement contre.

III - Présentation du dispositif « Vox usagers »

Mme GOUBERT présente le dispositif interministériel « vox usagers » qui vient en complément du dispositif « services publics plus ».

C'est un site en ligne qui permet de publier de manière transparente et ouverte les expériences positives ou négatives rencontrées par les usagers des services publics sous forme d'histoires vécues. Après modération, ces « histoires » seront publiées et nécessiteront une réponse de la part de l'administration. L'objectif de cette démarche est de contribuer à l'amélioration de la qualité dans les services publics. Concernant la DGFiP, le périmètre de déploiement est pour l'instant limité aux SIP. Les histoires reçues pourront concerner tant l'accueil physique que le téléphone et les courriels. Le dispositif doit être généralisé avant fin juin 2021.

Les réponses aux usagers devront être formulées sous un délai de 8 jours.

Pour la CGT ce dispositif est purement démagogique : il consiste à faire croire aux usagers que l'administration tient compte de leur expérience pour améliorer le fonctionnement des services. Il s'inscrit dans une démarche prétendument participative alors que toutes les réformes initiées ces dernières années visent à faire disparaître les services publics. Ce dispositif ne serait-il pas en réalité un nouvel outil de management cherchant à mettre en concurrence les services et les agents entre eux ?

Pour la CGT Finances Publiques, la seule et véritable réponse à apporter aux administrés c'est un service public de plein exercice. La CGT revendique des recrutements sous statut et des moyens à hauteur des besoins.

Avant de permettre à l'usager de dire s'il a été bien ou mal renseigné ou reçu, il faut avant tout lui permettre d'être reçu!

IV Questions diverses

M VEYLET (CGT) indique que les réunions obligatoires dans le cadre du nouveau protocole sur le télétravail ne sont pas tenues dans tous les services. Il demande à la direction sous quel format celles-ci doivent être organisées.

Mme GOUBERT précise que ces réunions doivent se tenir dans un cadre normalisé et doivent constituer un temps d'échange entre les agents et les chefs de service. Elle précise que la direction veillera à ce qu'elles soient tenues.

M BRUN (CGT) interroge une nouvelle fois la direction sur la mise en œuvre de la convention signée en mars entre la DGFiP et l'ordre des géomètres experts.

Mme GOUBERT précise qu'il s'agit d'une convention nationale qui n'emporte pour l'instant pas de déclinaison au plan local. Cette convention vise simplement à dématérialiser l'envoi des documents d'arpentage. Ce processus de dématérialisation reste facultatif et la direction locale réfléchit à une action de communication auprès des géomètres cantaliens.

Pour la CGT Finances publiques il s'agit d'un pas supplémentaire vers l'externalisation de la mission cadastre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45

Lors de ce CTL la Direction s'est montrée particulièrement méprisante à l'égard des élus CGT en ne répondant pas aux questions et revendications pourtant légitimes des élus et des agents. Pire, les remarques et analyses des élus CGT ont été systématiquement déconsidérées dès lors qu'elles remettaient en question le satisfecit quasi général des membres de la Direction.

Ceci n'est définitivement pas notre conception du dialogue social.

Les élus CGT Finances publiques rappellent à la direction qu'ils seront toujours présents pour défendre les intérêts des collègues.

Vos élus au CTL : Patrice BRUN, Laurent VEYLET, Claire LASSERRE